

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du 27 MAI 2014

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) de recherche de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la communication organisé au titre de l'année 2014

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 91-486 du 14 mai 1991 modifié portant statut particulier des corps de fonctionnaires de recherche de la mission de la recherche du ministère de la culture, de la communication et des grands travaux ;

Vu le décret n° 94-1016 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B ;

Vu l'arrêté du 10 juin 1999 fixant les modalités d'organisation et le déroulement de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien de recherche de classe exceptionnelle de la mission de la recherche du ministère chargé de la culture ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2013 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) de recherche de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la communication,

Arrête :

Article 1er

Monsieur Patrice TRIBOUX, conservateur du patrimoine, responsable des archives du secteur affaires sociales, direction des fonds, archives nationales de France, est nommé en qualité de président de jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) de recherche de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2014.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Bertrand FAUQ, technicien de recherche de classe exceptionnelle, gestion des collections et opérations de terrain, service régional de l'archéologie, direction régionale des affaires culturelles de Basse-Normandie ;
- Madame Sylvie MAX-COLINART, ingénieure de recherche hors classe, adjointe au chef du département pour la recherche, département de l'enseignement supérieur de la recherche et de la technologie, secrétariat général, ministère de la culture et de la communication ;
- Madame Florence MOUSSET, technicienne de recherche de classe exceptionnelle, régisseur d'oeuvres, services patrimoniaux-archéologie, direction des ressources humaines, direction régionale des affaires culturelles de Lorraine.

Article 2

En cas d'empêchement, la présidence sera assurée par Madame Sylvie MAX-COLINART, ingénieure de recherche hors classe, adjointe au chef du département pour la recherche, département de l'enseignement supérieur de la recherche et de la technologie, secrétariat général, ministère de la culture et de la communication.

Article 3

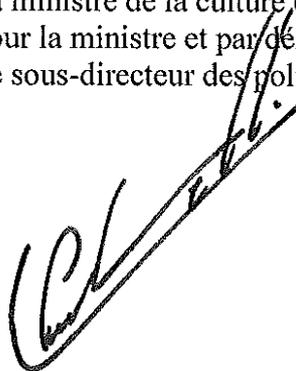
Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 27 MAI 2014

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par déléation :

Le sous-directeur des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



C. CASTELL